

que celles envisagées sur la scène intérieure.

De même, il est certain que quelle que soit notre politique étrangère et notre orientation dans les affaires internationales, il se trouvera toujours au sein du Canada des groupes d'intérêts qui ne seront pas tout à fait d'accord avec certains aspects de celles-ci, pour des raisons économiques, ethniques, régionales ou autres. Le responsable, à moment donné, des activités étrangères du Canada doit toujours avoir présent à l'esprit le vieil adage: "On ne peut satisfaire tout le monde tout le temps".

Ce que je veux dire, en fait, c'est que notre politique et nos objectifs intérieurs auront tendance à fluctuer, du moins superficiellement, alors que notre politique étrangère devra être plus stable et axée vers le long terme, sans être constamment soumise aux actions de divers groupes de pression, tout bien intentionnés et méritants qu'ils soient.

Après ce petit aperçu de ma conception de la gestion des affaires étrangères de ce pays, permettez-moi maintenant d'aborder un sujet qui je crois vous intéressera au plus haut point, soit la position qu'adoptera le Canada en sa qualité de membre du Conseil de sécurité des Nations Unies à compter du 1^{er} janvier prochain.

Soit dit en passant, il est intéressant de noter que le Canada en est à sa quatrième session au Conseil de sécurité. En effet, nous y avons été élus au cours de la première décennie de cette Organisation - et si je ne m'abuse, c'était alors une première affectation pour M. Ignatieff - et depuis, nous y avons siégé à chaque décennie. Pendant ce temps, le Conseil a connu des hauts et des bas.